



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Beure : M. Philippe CHANEY, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux : M. Romain VIENET, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : Besançon : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse) , M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Champoux : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Vaire : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00422

Rapport n°37 - Bilan de la convention 2025 et convention 2026 avec l'Office de Tourisme et des congrès (OTC) du Grand Besançon

Bilan de la convention 2025 et convention 2026 avec l'Office de Tourisme et des congrès (OTC) du Grand Besançon

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°2	12/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Promotion du tourisme »	Montant de l'opération : 500 000 € (subvention) 10 000 € (aide en nature)
Sous réserve du vote du budget 2026 et du PPIF 2026-2030	

Résumé :

L'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) fort de sa restructuration interne achevée en mai 2025 a commencé le déploiement de ses nouvelles orientations sur la saison estivale 2025. Avec un accueil repensé, une communication modernisée et une commercialisation réorganisée, l'OTC a contribué à un accueil des touristes sur le territoire de qualité, à la promotion de notre destination et globalement au déroulement d'une belle saison touristique.

L'action de l'OTC en 2026 s'inscrira dans la poursuite des chantiers et de la dynamique lancée en 2025.

La convention triennale d'objectifs et de moyens de GBM avec l'OTC prend fin au 31/12/2025. Il est proposé de signer une convention d'un an pour 2026. Une fois les futurs élus en place, une convention pluriannuelle, en cohérence avec la future stratégie touristique de GBM (le schéma actuel couvrant la période 2017/22-2026) pourra être proposée.

I. Contexte

A/ Rappel du cadre d'actions de l'OTC

Pour rappel, GBM dans le cadre de sa compétence « promotion du tourisme » confie à l'OTC des missions d'accueil, information, promotion-communication, coordination acteurs locaux et observatoire, via convention d'objectifs et de moyens.

Dans le cadre actuel, il est attendu que l'OTC inscrive ses missions et son action en déclinaison de la **stratégie touristique de GBM** actuelle (schéma 2017/22-2026) qui s'appuie notamment sur :

- ✓ **un positionnement « Grand Besançon, destination écotourisme au sein des Montagnes du Jura »** : il se travaille avec le collectif de la Marque du même nom (actuellement présidé par Mme Béatrix Loizon, Vice-Présidente du Département du Doubs) et son opérateur le Comité Régional du Tourisme (CRT). Dans ce cadre, une nouvelle campagne de communication sur scnf-connect en 2025 (après celle de 2024) permet de l'illustrer. Le partenariat noué avec le PNR du Doubs horloger en tant que Besançon « ville porte » vient encore le nourrir.
- ✓ **une marque de destination : Besançon Boosteur de Bonheur** : elle permet d'inscrire nos actions de promotion de notre destination (campagne de communication, relations presse) dans une marque et signature reconnue et partagée et qui est porteuse vis-à-vis de la cible touristique.
- ✓ **un atout différenciant : une destination urbaine avec une offre touristique qui mixte très étroitement le patrimoine et la nature et ceci dès le cœur de ville de Besançon (collines,**

rivière Doubs, parcs et places végétalisées) : son cadre naturel marqué par le relief et la présence de l'eau en fait un terrain de jeu idéal pour les activités outdoor au départ du centre-ville et à l'échelle de l'agglomération tout entière. Notre politique Grandes Heures Nature valorise cette offre, qui est relayée par nos partenaires (Montagnes du Jura, Département du Doubs avec son outil explore doubs). Le renforcement de notre positionnement sur l'itinérance avec les partenariats autour de la Via Francigena (accueil du siège France de l'association européenne de la Via Francigena) et du Contrat de canal (GBM chef de file) viennent aussi alimenter cette dynamique.

Il est demandé aussi à l'OTC de s'inscrire dans la **démarche attractivité de GBM**, avec en particulier la **notion d'accueil et d'hospitalité**.

Pour mémoire, GBM est représenté au sein du Conseil d'Administration de l'OTC par Messieurs Benoît Vuillemin et Nathan Sourrisseau. Des réunions régulières ont lieu entre l'OTC et les services de GBM et une réunion annuelle au minimum est organisée avec les élus de GBM en charge de ce suivi.

B/ Contrat de vision et réorganisation conduit par l'OTC

Dans le cadre des missions confiées par GBM, l'OTC a inscrit son action en déclinaison du contrat de vision fixé par l'association se déclinant à travers les axes suivants :

- développer une offre touristique attractive et durable, qui s'adresse autant aux visiteurs qu'aux habitants du Grand Besançon,
- créer des visites innovantes et différenciantes,
- renforcer notre positionnement de Capitale de l'outdoor au sein des Montagnes du Jura,
- repenser notre mission d'accueil autour de la notion d'hospitalité,
- développer le tourisme d'affaires pour des congrès et séminaires de 200 à 500 personnes.

Pour répondre aux missions confiées et s'inscrire dans ce contrat de vision, l'organisation de l'OTC a été repensée : une organisation avec 3 pôles complémentaires avec davantage de transversalité dans les pôles mais aussi au sein l'ensemble de l'équipe de l'OTC.

- Un pôle accueil et information : repositionnement et intégration de l'accueil dans la stratégie globale de l'OTC, développement de la notion d'hospitalité dans l'organisation du lieu d'accueil et dans les services proposés.
- Un pôle développement et commercialisation : élaboration d'une stratégie de développement, de promotion commerciale et de prospective (visite guidées, séjours groupes, tourisme d'affaires, congrès, adhérents...), développement de la rentabilité du pôle,
- Un pôle ressources : renforcement du pilotage de la gestion des données et actualisation des procédures, mise en œuvre d'une stratégie de communication, pour une cohérence des supports et dans une logique d'optimisation/réduction du papier et des coûts (gestion des éditions, promotion touristique, communication digitale).

Cette démarche a été menée à bien avec une équipe réorganisée et au complet à compter de mai 2025 Elle s'est traduite par un apport en ingénierie et une montée en compétences avec le recrutement de 2 directeurs adjoints, l'un en charge du pôle accueil et information et le second en charge du pôle développement et commercialisation.

L'OTC est passé dans ce cadre à 12,8 ETP permanents en mai 2025 (contre 11,8 ETP en 2024).

C/ Professionnalisation et formation

- Mise en œuvre d'un outil métier dédié au tourisme (ALOA) : suivi prospects, gestion des contrats, suivi fournisseurs, établissement de devis et facturation, statistiques, gestion des stocks et caisse, liaison directe avec la comptabilité....
- Restructuration informatique : adaptation du matériel aux besoins, sécurisation des accès et des réseaux, renforcement du système de sauvegarde, internalisation de la messagerie extérieure
- Formation au nouveau logiciel et à la base de données régionale décibel data de l'équipe
- Redéfinition des horaires d'ouverture au public comme suit :
- 7/7 jours lors des périodes de forte fréquentation (haute saison = juillet, août),

- 6/7 jours (lundi au samedi) en moyenne saison (avril, mai, juin, sept),
- 5/7 (mardi au samedi) en basse saison (oct à mars).

Ceci pour être davantage en phase avec les flux de visiteurs et aussi dégager du temps (233 heures par conseiller séjour) affecté à des missions de développement et perfectionnement des connaissances des sites et partenaires touristiques.

II. Bilan 2025 et projets 2026

L'année 2025 a permis de poser les bases d'une réorganisation de l'équipe et des méthodes de travail, avec des premières réalisations concrètes et réussies en termes d'offre et de promotion (visites guidées, outils de communication, présence sur les événements, boutique) et des résultats encourageants en termes de commercialisation (boutique, visites guidées, séjours groupes). L'OTC a pleinement contribué à la réussite de la saison touristique 2025.

L'OTC entend inscrire en 2026 son action dans la continuité des chantiers engagés.

A/ Actions OTC

Accueil et hospitalité

En 2025, l'OTC a revu l'organisation de sa présence dans l'espace d'accueil en allant à la rencontre des visiteurs et en prenant le temps nécessaire avec chaque visiteur venant chercher des informations. Les conseillers/ères en séjours ont ainsi dispensé renseignements et conseils personnalisés à plus de 40 000 personnes entre mai et septembre avec des pics à plus de 600 personnes/jour sur certains jours de l'été. L'OTC a enfin vendu plus de 972 Besançon Pass Tourisme (sur un total vendu de 1741 via les différents canaux de vente) sur la période janvier à fin août. La part de Pass vendue à l'OTC progresse.

L'équipe mobile se déplaçant à vélo en cœur de ville a quant à elle renseigné 1577 personnes sur différents points de fréquentation.

Enfin l'OTC a été partenaire du pack de bienvenue mis en place pour les nouveaux arrivants dans le cadre de la stratégie d'attractivité de GBM.

En lien avec les services de la Ville, l'OTC a travaillé sur l'année 2025 à la définition de son **futur espace d'accueil** toujours situé au sein de l'Hôtel de Ville. Les travaux sont en cours de septembre à début février 2026. L'OTC a mobilisé une enveloppe sur son budget 2025 pour le mobilier de cet espace d'accueil repensé, la Ville prenant à sa charge les travaux et la signalétique.

En parallèle à cette évolution de l'accueil, la refonte et la montée en puissance de la boutique ont été travaillées avec la constitution d'un panel d'articles de qualité à l'image de la destination et valorisant les savoir-faire locaux. La marge commerciale dégagée par la boutique en 2025 est dores et déjà attendue en nette hausse par rapport aux années passées.

L'OTC prévoit la même organisation sur 2026 toujours en se voulant vecteur d'hospitalité et en misant sur « l'humain » :

- un accueil personnalisé dans son nouvel espace plus accueillant, lumineux et chaleureux qui sera en place au printemps 2026,
- un accueil à la rencontres des touristes et visiteurs grâce à l'équipe mobile.

La boutique trouvera toute sa place et pourra se déployée avantageusement dans le nouvel espace L'OTC devra également sur 2026 fournir élaborer son dossier de candidature à « Destination d'Excellence », marque nationale prenant la suite de « Qualité Tourisme ».

Enfin, l'OTC contribuera à la promotion renforcée du Besançon Pass Tourisme, outil de promotion durable de notre destination.

Visites guidées :

Fruit du travail entamé depuis fin 2024 avec les guides conférenciers et des partenariats noués avec des acteurs locaux et régionaux pour à la fois restructurer, renouveler et enrichir la programmation, l'OTC a élaboré et proposé en 2025 des nouvelles visites guidées (un programme haute saison, et un programme basse saison).

Durant la saison estivale, des visites mêlant activités outdoor et découverte du patrimoine, des visites depuis la rivière en dragon boat, des visites à vélo ou encore des visites surprises ont ainsi fait partie de la programmation. Certaines ont été proposées en fin d'après-midi pour s'adapter aux changements climatiques et aussi permettre aux habitants qui ne sont pas en vacances d'y participer. Du 1^{er} mai au 31 août 2025, 170 visites guidées ont été proposées, elles ont accueilli 106 participants. Le nombre de participant/visite évolue à la hausse avec 6,51 visiteurs en 2025 (5,73 en 2024, 4,85 en 2022) ce qui montre que le travail de restructuration commence à porter ses fruits.

Sur la même période, 156 visites guidées pour les groupes représentant au total 3 208 participants ont été organisées.

La programmation sur la basse saison proposera aussi des nouveautés (visite à la lampe torche, visigne autour des vignes...) et donnera plus de place aux visites dans l'agglomération (Marais de Saône, Devecey...).

Pour 2026, l'OTC va poursuivre le travail de renouvellement des visites guidées en lien avec l'équipe des guides conférenciers et en nouant des nouveaux partenariats avec les acteurs locaux.

Partenariat en matière de promotion :

L'OTC a contribué au côté des services de GBM aux actions conduites par le CRT (collectif Montagnes du Jura principalement vers le marché français et les marchés étrangers proches, collectif tourisme d'affaires, démarche Sortez chez vous vers les habitants de la Région) ou encore le collectif Vallée de l'Ognon.

L'OTC a également contribué aux démarches de relation presse et de promotion (campagne de communication digitale...) conduites par GBM.

En 2026, l'OTC prendra progressivement (tuilage avec les services de GBM) toute sa place dans les partenariats avec le CRT et continuera de contribuer aux actions pilotées par GBM (relations presse et campagne de communication).

Itinérance

L'OTC a assuré l'accueil des clientèles en itinérance faisant halte à Besançon :

- cyclotouristes sur l'Eurovélo6 : l'OTC est labellisé Accueil Vélo,
- randonneurs sur la Via Francigena : 221 randonneurs en itinérance sur la Via Francigena sont passés par l'OTC. Ce passage est en progression d'année en année.
- et plaisanciers de passage à Besançon.

Tout en poursuivant ses missions d'accueil, l'OTC contribuera en 2026 aux démarches visant à développer, promouvoir et commercialiser l'offre d'itinérance sur notre destination en s'impliquant aux côtés de GBM sur :

- les actions de communication menées dans le cadre du Contrat de canal : site web, eductour péniche-hôtels...
- les projets de valorisation de la Via Francigena en partenariat avec l'AEVF et son animateur France basée à Besançon

Refonte des outils de communication :

L'OTC a refondé et repensé une partie de ces outils de communication :

- refonte complète de la plaquette de présentation de la destination,
- refonte de la plaquette des visites guidées,
- nouvelle brochure d'appel touristique distribuée aux 1500 participants du colloque des professeurs de français venant du monde entier, en juillet
- création de structures et éléments de stand pour la présence sur les événements.

L'OTC a aussi défini et mise en œuvre une ligne éditoriale sur les réseaux sociaux avec des contenus renouvelés.

En 2026, l'OTC va poursuivre l'amélioration des outils de communication (travail sur l'évolution de la carte de la destination) et sa démarche de communication.

Présence sur les événements du territoire

L'OTC a assuré une présence plus visible et active sur des grands événements permettant de toucher un large public :

- stand sur le trail des forts en mai,
- stand sur le festival GHN en juin, au sein du village « écotourisme et itinérance », pour représenter notre destination hôte de cet événement, aux côtés des offices partenaires des Montagnes du Jura,
- présence sur pour la première fois sur le festival des Livres dans la Boucle en tenant un stand accueil/boutique du festival,
- accueil des nouveaux étudiants du CLA et accueil des militaires, tous deux en septembre.

En 2025, l'OTC est également présent sur les congrès d'envergure (congrès des professeurs de Français en juillet et Time Word en décembre).

En 2026, l'OTC sera de nouveau mobilisé et présent sur les grands temps forts.

Organisation de séjours groupes et appui aux organisateurs de congrès

L'OTC a entamé un gros travail pour organiser et développer son action d'accompagnement en direction des groupes et congrès à travers une remise à plat des méthodes de travail (processus et documents entièrement revus : programme, devis, bon de confirmation, bon d'échanges, factures, brochures), et l'utilisation de son logiciel Aloa de façon accrue.

Par rapport à 2024 sur la même période (de mai à août), l'OTC a vu son taux de concrétisation bondir de +113% avec 13 programmes groupes concrétisés et son chiffre d'affaires augmenter de + 145% sur ce secteur (78 859€ au 9/10).

Dès février 2025, l'OTC a renforcé sa présence au salon du voyages Festivitas à Mulhouse en février et a participé au côté du CDT à des opérations auprès des restaurants d'entreprises. Il a assuré le suivi des contacts pris par les services de GBM lors de Workshop et salons dédiés.

En 2026, l'OTC poursuivra cette démarche de travail en vue de développer la prospection et de montée en charge sur l'accompagnement des organisateurs de séjours groupes et de congrès, en coordination et partenariat avec Doubs tourisme (CDT).

Il étudiera les possibilités de participer à différents workshops ou salons dans le cadre des partenariats avec le CRT et le CDT en accord avec les services GBM.

Animation du réseau d'acteurs

L'OTC est allée à la rencontre de ses adhérents et acteurs locaux avec près de 100 rendez-vous terrain pour mieux connaître leurs attentes.

Pour favoriser les échanges entre acteurs, l'OTC a également organisé des soirées adhérents/partenaires : en janvier aux Ateliers à Miserey-Salines, en juin à la Rodia à Besançon et une troisième est programmée en décembre.

Il a participé à l'animation des Rencontres du Tourisme en juin 2025 et sera présent et contributeur à la réunion des hébergeurs en novembre, deux rendez-vous organisées chaque année par GBM.

En 2026, l'OTC souhaite poursuivre ces actions et développer les liens et échanges en mettant en place des outils : newsletters, rencontres sur des thèmes plus ciblés.

Le partenariat avec GBM sera poursuivi : rencontres du tourisme, contribution à l'élaboration du futur schéma tourisme et rôle de relai et de mobilisation des acteurs, ...

Observatoire

L'OTC a entamé l'étude de mise en place d'un observatoire du tourisme en réalisant un benchmark et en rencontrant les différents partenaires : GBM, CDT, CRT.

En 2026, cette constitution d'une véritable démarche d'observation reste à construire via une montée en compétence dans ce domaine en coordination avec les services de GBM.

B/ Budget OTC

L'atterrissement à fin juin 2025 montrer une trajectoire en phase avec le budget prévisionnel 2025, avec des recettes propres en augmentation.

La préparation budgétaire 2026 en cours au niveau de l'association table sur une évolution des recettes propres : déploiement de la boutique, visites guidées, commercialisation : montée en puissance accompagnement groupes et congrès, mais aussi la refonte des commissions et des adhésions permettant de financer l'évolution de la masse salariale (+1ETP depuis mai 2025).

III. Convention et subvention 2026

La convention triennale d'objectifs et de moyens de GBM avec l'OTC prend fin au 31/12/2025.

Il est proposé de signer une convention d'un an pour 2026. Une fois les futurs élus en place, une convention pluriannuelle, en cohérence avec la future stratégie touristique de GBM (le schéma actuel couvrant la période 2017/22-2026) pourra être proposée. La convention triennale avec l'OTC prend fin au 31/12/2025.

Il est proposé également pour 2026 le maintien d'une subvention de GBM à l'OTC à hauteur de 500 000 € en 2026 (stable par rapport à 2025).

La convention en annexe précise les modalités de versement et de suivi.

Par ailleurs, GBM s'engage à accorder un appui en nature à l'OTC dans la limite de 10 000 € (impressions et goodies).

Rappel de l'aide accordée à l'OTC :

Année	Cadre de conventionnement	Subvention	Aide en nature
2023	Conventionnement triennale 2023-2024-2025	500 000€	10 000€
2024		500 000€	10 000€
2025		500 000€	10 000€
2026	Conventionnement annuel	500 000 €	10 000 €

MM. François BOUSSO (2), Nathan SOURISSEAU (1) et Benoit VUILLEMIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention annuelle 2026 entre GBM et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention* : 0

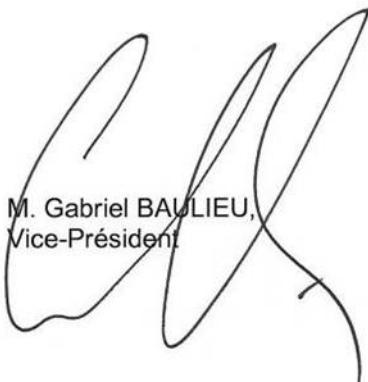
Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon



**Convention d'objectifs et de moyens 2026
avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon**

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (ci-après désignée par GBM) représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 11 décembre, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (ci-après désignée par l'OTC) dont le siège est situé 52 Grande Rue, 25000 BESANCON représentée par son Président Monsieur Patrice HENNEQUIN, d'autre part,

Préambule

Pour rappel, GBM dans le cadre de sa compétence « promotion du tourisme » confie à l'OTC des missions d'accueil, information, promotion-communication, coordination acteurs locaux et observatoire, via convention d'objectifs et de moyens.

Dans le cadre actuel, il est attendu que l'OTC inscrive ses missions et son action en déclinaison de la **stratégie touristique de GBM** actuelle (schéma 2017/22-2026) qui s'appuie notamment sur :

- ✓ **un positionnement « Grand Besançon, destination écotourisme au sein des Montagnes du Jura »** : il se travaille avec le collectif de la Marque du même nom (actuellement présidé par Mme Béatrix Loizon, Vice-Présidente du Département du Doubs) et son opérateur le Comité Régional du Tourisme (CRT). Dans ce cadre, une nouvelle campagne de communication sur scnf-connect en 2025 (après celle de 2024) permet de l'illustrer et le partenariat noué avec le PNR du Doubs horloger en tant que Besançon « ville porte » vient encore le nourrir.
- ✓ **une marque de destination : Besançon Boosteur de Bonheur** : elle permet d'inscrire nos actions de promotion de notre destination (campagne de communication, relations presse) dans une marque et signature reconnue et partagée et qui est porteuse vis-à-vis de la cible touristique.
- ✓ **un atout différenciant : une destination urbaine avec une offre touristique qui mixte très étroitement le patrimoine et la nature et ceci dès le cœur de ville de Besançon (collines, rivière Doubs, parcs et places végétalisées)** : son cadre naturel marqué par le relief et la présence de l'eau en fait un terrain de jeu idéal pour les activités outdoor au départ du centre-ville et à l'échelle de l'agglomération tout entière. Notre politique Grandes Heures Nature valorise cette offre, qui est relayée par nos partenaires (Montagnes du Jura, Département du Doubs avec son outil explore doubs). Le renforcement de notre positionnement sur l'itinérance avec les partenariats autour de la Via Francigena (accueil du siège France de l'association européenne de la Via Francigena) et du Contrat de canal (GBM chef de file) viennent aussi alimenter cette dynamique.

Il est demandé aussi à l'OTC de s'inscrire dans la **démarche attractivité de GBM**, avec en particulier la **notion d'accueil et d'hospitalité**.

Article 1. Objet

La présente convention d'objectifs et de moyens a pour objet de fixer les missions confiées par GBM à l'OTC pour l'année 2026.

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2026. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Article 3. Missions confiées par GBM à l'OTC

A/ Cadre d'action

GBM a actualisé par délibération de février 2022 le Schéma de développement touristique du Grand Besançon et l'a prolongé jusqu'en 2026.

En synthèse, son contenu est le suivant :

- Un positionnement stratégique affiné : Grand Besançon, une destination écotourisme au sein des « Montagnes du Jura »
- La combinaison remarquable entre l'offre nature et l'offre culture/patrimoine est réaffirmée,
- Une marque de territoire déclinée dans sa version tourisme au service de la notoriété et de la promotion de la destination : Besançon Boosteur de Bonheur / visiter Besançon
- Des clientèles cibles confortées et précisées :
 - Les clientèles régionales, le dépaysement à deux pas de chez soi
 - Les amateurs de week-ends (« city-breakers) des grandes villes, Suisse et Allemagne
 - Les touristes itinérants (à pied, vélo, bateau ...) pour une halte qualifiée à prolonger
 - Les sportifs, du grand quart nord-est et des pays limitrophe, avec l'offre outdoor
 - Les touristes d'affaires (métropoles, national), dans un cadre culture et nature unique
 - les clientèles en transit (France, Benelux, Allemagne ...) a qui donner envie de revenir
- Trois axes stratégiques :
 - Structurer et qualifier l'ensemble de la gouvernance touristique : faire destination et accompagner la montée en compétence de l'écosystème
 - Développer l'attractivité et la visibilité de la destination, être repéré dans la carte mentale des destinations touristiques
 - Consolider les fondamentaux de l'offre et la mettre en scène, pour faire rester et faire revenir

L'OTC devra mettre en place les missions qui lui sont confiées en déclinaison du positionnement de la destination et des cibles prioritaires arrêtées par le schéma.

B/ Missions confiées à l'OTC dans le cadre de cette convention

GBM confie à l'OTC les missions suivantes :

- Accueil et diffusion de l'information

Mettre en place un accueil organisé sur le territoire s'appuyant sur des sites relais.

Diffuser l'information touristique sur le territoire et sur les sites extérieurs stratégiques de façon suivie et évaluée.

Présence de l'OTC sur les événements d'accueil et événements phares du territoire.

- Observatoire

Animer et mettre en place un dispositif d'observation de la fréquentation touristique du territoire : recueil des données, temps d'échanges régulier avec les principaux acteurs collaborant à cet observatoire, communication d'éléments de synthèse et d'analyse.

- Promotion

Développer des actions de promotion de notre destination (participation à des salons, événements, ...), dans le cadre des partenariats : collectifs CRT, autres partenariats et en propre.

- **Outils de communication**

Développer des outils papier et numériques qualitatifs dans le cadre d'une stratégie de communication permettant de promouvoir notre destination.

- **Commercialisation**

Accompagner les organisateurs de séjours groupes et commercialiser des offres en coordination avec les sites et acteurs du territoire.

Commercialiser des produits auprès des individuels notamment par des visites guidées en s'appuyant sur les acteurs et ressources du territoire.

- **Coordination des acteurs locaux**

Mettre en réseau et coordonner l'implication des acteurs locaux autour de l'accueil, de l'information, de l'observatoire, de l'offre, de la commercialisation.

Article 4. Moyens financiers accordés par GBM

GBM s'engage à accorder une subvention d'un montant de 500 000 € à l'OTC en 2026 sous réserve du vote du budget 2026.

GBM peut suspendre ou diminuer le montant du versement, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger leversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-application, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par l'OTC.

Article 5. Autres formes d'aides par GBM

Communication :

GBM s'engage sous réserve du vote du budget, à accorder un appui en nature à l'OTC dans la limite de 5 000 € en impression et 5 000 € en matériel de communication (goodies) sur l'année 2026.

Prêt de matériel :

GBM pourra éventuellement faire bénéficier à l'association d'une aide exceptionnelle en prêt de matériel, en fonction des disponibilités, pour des actions décidées en commun. Ces demandes et réponses en retour feront l'objet de courriers particuliers.

GBM s'engage à étudier toute autre forme d'aide émanant de l'OTC, sous forme écrite.

La valorisation des aides indirectes (prestations, etc.) attribuées par GBM sera communiquée à l'association en début d'année suivante afin d'être intégrée dans ses comptes.

Article 6. Convention propre à l'occupation de locaux dans l'Hôtel de Ville de Besançon

L'OTC bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Besançon de locaux, de moyens informatiques et d'un service de ménage dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville par le biais d'une convention directe entre la Ville et l'OTC.

Article 7. Suivi d'activité

Des points techniques réguliers seront organisés entre le service tourisme mutualisé de GBM et l'OTC, autant que de besoin, de même qu'une ou deux réunions de suivi portant plus particulièrement sur les bilans et le programme d'activité et le volet financier.

Un rendez-vous entre les élus en charge du tourisme de GBM et les représentants de l'OTC sera organisé systématiquement en fin d'année. Si besoin, d'autres séances seront planifiées en cours d'année.

Article 8. Rapports d'activité et financiers

Afin de permettre à GBM de satisfaire à ses obligations légales de contrôle, l'OTC transmettra à GBM :
pour le 30 juin 2026 :

- le rapport d'activité de l'année N-1, accompagné d'un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec l'objet de la subvention et les missions confiées
- les comptes détaillés de l'année écoulée: bilan (actif et passif), compte de résultat et annexe. Un état de ventilation analytique du compte de résultat sera également joint,
- les rapports annuels du Commissaire aux comptes
- le PV de l'assemblée générale qui approuve les comptes, ainsi que tous les PV des assemblées générales extraordinaires de l'année écoulée.

pour le 31 octobre 2026 :

- un état d'avancement de la réalisation des missions confiées par GBM
- la situation financière intermédiaire au 30 juin de l'année en cours,
- une estimation de la situation financière et du résultat au 31 décembre (« atterrissage »).
- ses propositions d'actions pour l'année N+1
- le budget financier prévisionnel pour N+1 global et décliné en lien avec le plan d'action

De plus, afin de permettre le suivi et le contrôle régulier de son activité et de sa gestion, l'association s'engage à respecter l'ensemble des dispositions règlementaires en termes de doctrine comptable, sociale, fiscale, à faire preuve d'une gestion transparente et à fournir à la collectivité tous les documents permettant d'apprécier régulièrement sa situation financière.

Enfin, l'association s'engage également à transmettre au service Tourisme mutualisé de GBM les dossiers et ordres du jour des Conseils d'administration en même temps que leur diffusion aux membres du Conseil et, dans les quinze jours qui suivent leur tenue, les PV des Conseils d'Administrations.

Article 9. Responsabilité - Assurances

L'association est responsable du bon fonctionnement de l'OTC, ainsi que des dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient en résulter. Elle contractera les polices d'assurance nécessaires.

Article 10. Résiliation

GBM peut résilier la présente convention de plein droit et à tout moment :

- en cas de désaccord manifeste sur les orientations prises par l'OTC eu égard aux orientations données par GBM,
- en cas de fautes manifestes de gestion de l'association conduisant à sa défaillance financière,
- en cas de modification substantielle de l'objet de l'association,
- en cas de dissolution de l'association,

Cette résiliation ne donne pas lieu au versement d'indemnités au profit de l'association.

Article 11. Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention qui ne saurait être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, le

En 2 exemplaires.

Pour La Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole,

Pour l'association « Office de
Tourisme et des Congrès du
Grand Besançon »,

La Présidente,

p

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Le Président,

Patrice HENNEQUIN